

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 2 MAI 2022 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ AU
103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01

Aucune personne n'assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022
 4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes d'avril 2022
 - 6.3. Avis de motion et dépôt de projet de règlement #311-22 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
 - 6.4. Autorisation de signature protocole d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique Section locale 1142
 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Autorisation de signature d'entente de service en protection incendie
 - 7.2. Embauche d'un pompier/préventionniste
 8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Acceptation de soumission pour le matériel granulaire de type tuf
 - 8.2. Acceptation de soumission pour étude géotechnique- Projet de réfection de l'alimentation en eau de la route Pelletier Nord
 - 8.3. Appui à la Municipalité de Saint-Donat concernant une demande au Ministère des Transports pour la réparation du Chemin du Mont-Comi
 9. HYGIÈNE DU MILIEU
- Pas de point à traiter

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 10.2. Demande d'appui financier École du Mistral pour les galas de mérite scolaire
 - 10.3. Demande de contribution financière pour le Camp Ado Plein Air
 - 10.4. Dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Acceptation de soumission pour caractérisation de milieux humides
 - 11.2. Demande au Ministère des Transports du Québec pour l'entretien des routes touristiques des Monts Notre-Dame
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-05-070 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-071 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes

Maire

- Rien de spéciale à la MRC;
- Régie des Matières Résiduelles : Une rencontre citoyenne a eu lieu pour le plan d'Action

M. Sylvain Deschênes, conseiller :

siège n° : 1

- Machinerie : Rien à signaler;
- Routes : C'est l'époque de l'année où il faut niveler.

M. Étienne Lévesque, conseiller :

siège n° : 2

- Il y a une corvée de nettoyage de bordures de chemin le 28 mai et il manque des bénévoles;
- Tourisme : le conseil a reçu une présentation de monsieur Martin Gagnon de la Route des Monts-Notre-Dame;
- Il a assisté à l'A.G.A. du Club des 50 ans et plus.

M. Stéphane Deschênes, conseiller :

siège n° : 3

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

- Le dossier du développement domiciliaire avance bien;
- Loisirs : Nous sommes dans l'entre-saison.

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**

- Rien à signaler.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Les Transporteurs en Vrac de Rimouski inc. : Nous offrent leurs services;

Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent : Nous invite à adhérer à leur association;

Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent : Nous invite à l'a.g.a. du 4 juin prochain;

Centre de Formation aux Adultes Mont-Joli Mitis : Nous invite au gala méritas du 17 mai;

Les Aventuriers équins : Nous invitais à une rencontre le 29 avril dernier.

22-05-072

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2022 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #24346 à 24397	91 185.61\$
Prélèvements #3103 à 3124	36 041.53\$
Salaires élus (mars)	2 773.43\$
Salaires employés (20/02 au 19/03)	29 856.24\$
Salaires pompiers (20/02 au 19/03)	1 430.07\$
Total	161 286.88\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-073 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER AVRIL 2022

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 avril 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT #311-22 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

Avis de motion est donné par monsieur Guillaume Lavoie qu'à une séance ultérieure, le règlement #311-22 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

22-05-074 6.4- AUTORISATION DE SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 1142

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire obtenir les services d'un menuisier sur appel pour divers travaux sur ses bâtiments ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une entente pour modifier la convention collective afin d'ouvrir ce poste avec le Syndicat canadien de la fonction publique Section locale 1142;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil municipal accepte de signer la lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique Section locale 1142 pour la création d'un poste de menuisier sur appel;

QUE monsieur Frédérick Lee directeur général soit autorisé à signer au nom de la municipalité cette lettre d'entente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-075 7.1 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE DE SERVICE EN PROTECTION INCENDIE

ATTENDU QUE l'objectif des ententes en protection incendie est de permettre à chaque organisation participante de prêter secours, lors de situation d'urgence, à toute autre organisation participante, aux conditions prévues à ces ententes, et ce, sans compromettre la sécurité sur leur territoire respectif ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer de ces types d'ententes avec tous les services incendies de la MRC de La Mitis;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomment monsieur Georges Deschênes maire et monsieur Frédérick Lee directeur général à titre de signataires pour les ententes incendie à venir avec les autres municipalités et ville possédant des services incendie sur le territoire de La Mitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-076

7.2- EMBAUCHE D'UN POMPIER/PRÉVENTIONNISTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski recherche constamment des ressources humaines pour son département incendie;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en incendie oblige la municipalité à effectuer des visites de prévention incendie aux différents bâtiments, et ce en fonction des quatre degrés de risques ;

ATTENDU QUE monsieur Robert Thibault, résident de Saint-Gabriel, possède la formation comme pompier et comme préventionniste ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski embauche monsieur Robert Thibault à titre de pompier et à titre de préventionniste ;

QUE les conditions d'emplois soient en vertu d'un contrat de travail à intervenir entre monsieur Thibault et la municipalité, contrat à taux comparables à ceux des pompiers déjà à l'embauche de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-077

8.1- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE MATÉRIEL GRANULAIRE DE TYPE TUF

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est retournée en appel d'offres pour les matériaux granulaires de type tuf;

ATTENDU QUE deux soumissions, en provenance des excavations Léon Chouinard et Fils Ltée et de Constructions Jalbert et Pelletier inc., ont été reçues le 19 avril 2022 et que les résultats sont les suivants (prix de redevances inclus) :

Matériel	Prix/tonne redevances incluses	
Tonne métrique	Excavations Chouinard	Constructions Jalbert/Pelletier

Tuf	15.00 \$	12.95 \$
-----	----------	----------

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie l'achat de tuf à les Constructions Jalbert et Pelletier inc. au coût de 12.95 \$/tonne métrique ;

QUE les quantités à être commandées soient décidées ultérieurement en tenant compte que la municipalité se réserve le droit de ne pas acheter aucune tonne métrique d'un matériel ou l'autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-078

8.2- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE- PROJET DE RÉFECTION DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA ROUTE PELLETIER NORD.

ATTENDU l'acceptation de la programmation de la TECQ par le MAMH pour des travaux de réfection de conduites d'eau potable sur le tronçon de la Route Pelletier Nord ;

ATTENDU QUE le service de génie de la MRC de La Mitis a obtenu le contrat pour effectuer les services de conception de plans et de gestion de projet;

ATTENDU QU'une des tâches nécessaires à la réalisation de ce contrat est d'effectuer une étude géotechnique des éventuels parcours des tuyaux d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission du groupe LER inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique au coût de 14 900\$ avant les taxes applicables;

QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de cette étude soient imputées au projet de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-079

8.3- APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT CONCERNANT UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA RÉPARATION DU CHEMIN DU MONT-COMI (ROUTE 298)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports est responsable de l'entretien du Chemin du Mont-Comi (Route 298) situé dans la municipalité de Saint-Donat;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin du Mont-Comi est une route très achalandée donnant accès à la station de ski régionale du Parc du Mont-Comi et des résidences privées;

CONSIDÉRANT QUE cette route est fréquemment empruntée par les citoyens des municipalités de la MRC de la MITIS et de Rimouski-Neigette afin d'avoir accès à ce lieu récréatif populaire maintenant accessible annuellement par ces différents attraits et activités;

CONDIDÉRANT QUE cette route nécessite en urgence un nouveau revêtement d'asphaltage;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie la démarche de la municipalité de Saint-Donat dans sa demande au Ministère des Transports afin de prendre les mesures nécessaires pour apporter, dans les plus brefs délais, les travaux à cette route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-080

10.1 – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et désire souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-081

10.2 – DEMANDE D'APPUI FINANCIER ÉCOLE DU MISTRAL POUR LES GALAS DE MÉRITE SCOLAIRE

ATTENDU QUE l'école du Mistral tiendra les 7, 9 et 13 juin ses différents galas de mérites scolaires ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de contribuer financièrement aux différents galas de l'école du Mistral pour un montant de 50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-082

10.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE CAMP ADO PLEIN AIR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a contribué en temps et argent au projet Camp Ado Plein Air initié par COSMOSS La Mitis en 2021;

ATTENDU QUE le projet revient pour une nouvelle édition en 2022;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue financièrement pour un montant de 50\$ au projet Camp Ado Plein Air initié par COSMOSS La Mitis;

QUE la municipalité réitère, selon les besoins du projet, son engagement à être mandataire de la gestion financière du projet pour 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-083

10.4 – DÉPÔT DU PROJET DANS LE CADRE DE VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Gabriel de Rimouski a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités St-Gabriel de Rimouski, Les Hauteurs et Saint-Charles Garnier désirent présenter un projet d'aménagement d'un terrain de soccer à 11 joueurs dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de la Municipalité de St-Gabriel de Rimouski s'engage à participer au projet de TERRAIN DE SOCCER DES HAUTS-PLATEAUX et à assumer les coûts ;

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le directeur général Frédérick Lee et le responsable des loisirs Louis-George Lévesque sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-084

11.1 – ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR CARACTÉRISATION DE MILIEUX HUMIDES

ATTENDU QUE la municipalité est à analyser un projet de développement domiciliaire dans le secteur des Sept Lacs près du Mont-Comi ;

ATTENDU QU'un tel projet nécessite d'obtenir un certificat d'autorisation environnemental ;

ATTENDU QU'un des préalables à l'obtention de ce certificat est la réalisation d'une étude de caractérisation des milieux humides pour les terrains qui seront éventuellement développés ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Pesca Environnement au montant maximum de 6 950\$ avant taxes pour la caractérisation des milieux humides potentiels dans le cadre du projet de développement domiciliaire dans le secteur des Sept Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-085

11.2 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES TOURISTIQUES DES MONTS NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la Route des Monts Notre-Dame, route touristique reconnue officiellement en 2015 par Tourisme Québec et Transports Québec comme l'une des dix-sept routes touristiques signalisées au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le parcours de 187 kilomètres de la Route des Monts Notre-Dame, située entre Saint-Jean-de-la-Lande et Sainte-Luce, emprunte le tracé des routes 298, 234, 232, 295, 296 et la route non numérotée reliant Dégelis à Saint-Jean-de-la-Lande jusqu'à la jonction de la route 289 ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de la chaussée de certains tronçons de la Route des Monts Notre-Dame est actuellement dans un état de dégradation importante et subit d'année en année un déficit d'entretien par Transports Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'état de dégradation de la chaussée de certains tronçons de la route touristique menace sérieusement l'expérience vécue par la clientèle touristique qui emprunte cette route et même sa sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le déficit d'entretien de ces tronçons par Transports Québec vient contrer les efforts de promotion réalisés collectivement par les 65 intervenants touristiques membres de la Corporation de la Route des Monts Notre-Dame, notamment les 15 municipalités traversées par cette route, afin d'intéresser la clientèle à la parcourir, à visiter les attraits et à profiter des services touristiques qui se retrouvent tout au long du parcours de la Route des Monts-Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE dans le rapport réalisé par la Chaire de tourisme Transat ESG-UQÀM portant sur « L'état de la situation et recommandations pour un développement stratégique des routes touristiques du Québec » déposé en septembre 2019 à Tourisme Québec, l'une des recommandations fait ressortir l'importance de la mise sur pied d'un plan d'entretien et de développement des infrastructures sur

les routes touristiques notamment : la réfection et le maintien de la qualité du réseau routier et la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT tous les efforts réalisés depuis 2015 par les membres de la Corporation pour développer l'attractivité de cette route touristique notamment en défrayant annuellement les coûts du plan de signalisation et d'acheminement de la route et en aménageant le long du parcours six haltes touristiques ;

CONSIDÉRANT l'importance que génèrent les recettes touristiques pour l'économie des 15 communautés rurales traversées par la Route des Monts Notre-Dame et plus particulièrement pour le maintien de leurs services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la route touristique des Monts Notre-Dame est un axe de transport majeur dans les municipalités du Haut Pays du Bas-Saint-Laurent sur le plan économique et social;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à la Direction régionale du Ministère des Transports que la programmation pluriannuelle du plan d'entretien des tronçons de la Route des Monts Notre-Dame soit communiquée et transmise aux directions des quinze municipalités localisées sur la route touristique;

QUE le MTQ procède à l'asphaltage des accotements de la route lors des travaux routiers qui sont planifiés afin de permettre aux cyclistes de circuler en toute sécurité sur l'ensemble du parcours de la Route des Monts Notre-Dame.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

22-05-086

13.1- DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE PARADE

ATTENDU QUE le Festival Country Western de Saint-Gabriel désire effectuer une parade dans les rues de la municipalité le 23 juillet 2022;

ATTENDU QUE cette parade empruntera la Rue Principale qui est une route numérotée sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le Festival Country Western de Saint-Gabriel à effectuer une parade dans ses rues et routes le 23 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-05-087

**13.2- AUTORISATION D’EFFECTUER UNE DEMANDE POUR LA
CRÉATION D’UN MONUMENT QUI REND HOMMAGE AUX ANCIENS
COMBATTANTS**

ATTENDU QUE les fêtes du 150^e de la Municipalité seront célébrées en 2023;

ATTENDU QUE l’un des projets consiste à l’érection d’un monument qui rend hommage aux anciens combattants;

ATTENDU QU’il y a lieu d’obtenir l’autorisation au ministre des Anciens Combattants pour la création d’un tel monument;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME LAVOIE

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise madame Camille Lévesque à effectuer des démarches pour la création d’un monument qui rend hommage aux anciens combattants et qui aura son pied d’assise sur un terrain de la municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

22-05-088

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l’assemblée il est 20h27.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l’article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire